

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU BAZADAIS

Séance du Conseil d'Administration du 31 mai 2018

Délibération n° DE_31052018_03

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 31 mai à 17h00, le Conseil d'Administration du CIAS du Bazadais, dûment convoqué le 25 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire au Siège de la Communauté de Communes à Bazas, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	16

Etaient présents : Aline BETEILLE, Jeanine CASTAGNET, Olivier DUBERNET, Jean-Claude DUPIOL, Frédérique FAGET, Michelle LABROUCHE, Martine LAGARDERE, Madeleine LAPEYRE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Willy MAYO, Clément MUSSEAU, Daniel SAINT-MARC, Eric VIGNEAU

Absents, excusés : Chantal BAILLE, Claudine COLLAVINI, Carole DEVELAY, Bruno DREUMONT, Viviane DURANTAU, Yvette GARDERE, Philippe LEFEBVRE, Christine LUQUEDEY, Martine NAZARIAN (arrivée à 17h20), Bernard TULARS, Jean YVES

Procurations : Françoise DUPIOL-TACH à Madeleine LAPEYRE, Bernard TULARS à Olivier DUBERNET, Claudine COLLAVINI à Willy MAYO

Secrétaire de séance : Jean-Claude DUPIOL

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

OBJET : RAPPORT N°1 : PERSONNEL

Actualisation du règlement intérieur et du livret d'accueil

Le règlement intérieur est un document s'appliquant à l'ensemble du personnel communautaire et précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la Communauté de Communes.

Il a pour objet, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communautaire, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

- d'organisation du travail
- d'hygiène et de sécurité
- de règles de vie dans la collectivité

- de gestion du personnel
- de discipline
- de mise en œuvre du règlement

L'actualisation du présent règlement intérieur intègre deux nouveaux éléments :

- la formalisation des deux journées « Président » qui sont appliquées dans la collectivité mais qui n'étaient pas actées dans le précédent règlement,
- la notion de télétravail, à titre exceptionnel.

D'autre part, il inclut plusieurs annexes :

- cadre d'organisation du télétravail au sein de la collectivité,
- tableau des autorisations d'absence,
- report des congés maladie non pris en raison de la maladie,
- charte d'utilisation des moyens informatiques,
- liste des lieux de restauration,
- procédure de droit d'alerte et de retrait,
- conduite à tenir en cas d'agent présentant un état anormal.

Le **livret d'accueil** est destiné à l'ensemble des agents de la collectivité quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, stagiaire, contrat de droit privé), leur position et leur ancienneté.

Il a pour vocation d'indiquer les règles générales qui régissent la vie professionnelle des fonctionnaires et agents territoriaux et de présenter :

- leur statut,
- l'organisation de la collectivité,
- les obligations et les droits des fonctionnaires territoriaux,
- les dispositions relatives à l'organisation du travail, à l'hygiène et à la sécurité.

Le livret d'accueil et le règlement intérieur ont été soumis pour avis au Comité Technique les 9 mars 2018 et 28 mai 2018.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

⇒ **D'ADOPTER** le règlement intérieur et le livret d'accueil ainsi proposés.

Résultat du vote :

Votants :	16
Abstention :	0
Pour :	16
Contre :	0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 1^{er} juin 2018.

Le Président
Olivier DUBERNET
Signé électroniquement